DEPARTEMENT
DES LANDES

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

Délibération n° 2025-081
ZAC de la Mountagnotte : modification du périmètre

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 24
Nbre de votants : 30
Nbre de procurations : 6
Date de convocation et d'affichage : 10/06/2025
Secrétaire de séance : Frédéric DARMAGNAC

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. DARMAGNAC Frédéric, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Éric, Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme FANARI Jacqueline, M. VIUDES Christian, M. BRETHES Eric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline.

Procurations : M. COUTURIER François donne procuration à M. MINIOT Dominique, M. DIAZ Manuel donne procuration à Mme BOUSQUET Marie-Hélène, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. COLMAGRO Ghislain, M. SUSO Jean-Michel donne procuration à Mme LARREZET Hélène, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. SOULES Éric, M. LAINE Fabien donne procuration à Mme FANARI Jacqueline.

Excusé.e.s et Absents.e.s : M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, M. PASCUTTO Philippe, Mme PELTIER Virginie, M. SUSO Jean-Michel, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, M. LAINE Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie.

Décision de l'assemblée :

Votants : **30**
Pour : **30**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250617-2025-081-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

Rapporteur : Marie-Françoise NADAU

Madame la vice-présidente rappelle que par délibération n° 2019-056 en date du 18 juillet 2019, le Conseil Communautaire a décidé de créer une zone d'aménagement concertée dénommée « ZAC LA MOUNTAGNOTTE » correspondant à l'extension de la zone d'activités LA MOUNTAGNOTTE sise à Biscarrosse et de procéder aux études préalables à cette opération d'aménagement.

Les objectifs poursuivis par cette opération sont :

- D'améliorer les conditions de desserte et de fonctionnalité du site.
- De proposer un développement urbain de qualité en continuité de l'existant.
- De garantir une bonne insertion paysagère et environnementale.

Ceci, afin d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques sur la zone.

Par délibération n° 2019-057 en date du 18 juillet 2019, le conseil communautaire a décidé d'engager une concertation publique, qui s'est déroulée pendant toute la durée de l'étude du projet.

Par délibération n°2023-130 en date du 12 décembre 2023, le conseil communautaire a tiré le bilan de cette concertation.

Par délibération en date du 2 avril 2024, le conseil communautaire a décidé d'engager une procédure de participation du public par voie électronique.

Par délibération n°2024-127 en date du 22 octobre 2024, le conseil communautaire a dressé la synthèse de cette procédure de participation du public par voie électronique.

Par délibération n°2024-128 en date du 22 octobre 2024, le dossier de création de la ZAC de l'extension de la ZAC de la Mountagnotte a été approuvé.

Le périmètre d'extension de la zone d'activités est d'environ 40 hectares et fait l'objet d'échanges réguliers avec les différents propriétaires.

Dans ce cadre, et après analyse de l'impact de la ZAC sur les projets portés sur les terrains qui la bordent, il s'avère que la parcelle cadastrée CI1320 d'une superficie de 1 637 m², propriété de monsieur Evrard, intégrée actuellement au périmètre officiel de la ZAC, ne présente plus d'enjeu pour l'aménagement de la zone et peut donc être retirée du périmètre initial. Les aménagements routiers, cyclables, paysagers ainsi que le réseau pluvial peuvent en effet être traités sans empiéter sur ladite parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De retirer la parcelle cadastrée CI1320 (1 637m2) du périmètre de la ZAC, et de considérer le périmètre de la ZAC de l'extension de la ZAC de la Mountagnotte tel que représenté sur le plan ci-annexé.

- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents.

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250617-2025-081-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 17 juin 2025

Le Secrétaire de séance,

Frédéric DARMAGNAC

La Présidente,

Françoise DOUSTE

Affiché à Parentis-en-Born, le :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250617-2025-081-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025